



Fin de contrat

Par mingeys

Bonjour
Je vous contacte car je suis embêtée

Je suis en fin de CDD et je suis en train de m'inscrire à France travail. Il me manque une attestation d'employeur d'un ancien employeur. C'était un CDD qui a été renouvelé une fois et qui a pris fin le 31/07/2024.

Je contacte donc ma ancienne RH pour qu'elle transmette le plus tôt possible l'attestation à pôle emploi. Elle me demande de réaliser un mail comme quoi j'aurai fait un refus de renouvellement de contrat pour finaliser le dossier. Je contacte donc France travail pour avoir des informations en expliquant que mon contrat a pris fin a tel date qu'effectivement j'avais dit oralement a ma cadre qu'à la fin de cette date je rejoindrai mon compagnon et vers la fin de mon contrat les ressources humaines m'ont dit qu'ils auraient aimé renouveler mon contrat. Tout cela n'a été que des discussions orales. A ce jour là RH bloque l'attestation et veut mettre un refus de renouvellement de contrat de ma part. Néanmoins suis je en faute ? Durant mon contrat je n'ai pas eu de proposition écrite ou un avenant de contrat a signer que j'aurai probablement refusé. Mais rien de concret. Doivent ils donc indiquer fin de CDD sur mon attestation comme le souligne le dernier contrat signé en temps et en heure que j'ai avec eux et ne pas se baser sur des dires oraux

J'attends votre réponse
Merci

Par Isadore

Bonjour,

Vous n'êtes pas en faute. On ne vous a pas proposé de nouveau contrat donc vous n'avez pas à écrire n'importe quoi pour faire valoir vos droits.

Réclamez votre attestation par courrier recommandé et répondez à cette dame que vous n'avez jamais refusé ce renouvellement.

Par kang74

Bonjour

Je suppose que vous étiez en CDD du secteur public ?

Dans ce cas , si votre employeur ne veut PAS vous renouveler il vous en informe .
Sinon votre contrat est renouvelé aux mêmes conditions .

Vous avez refusé le renouvellement = vous avez quitté volontairement votre emploi .

Par mingeys

Oui secteur public
Je vous remercie pour vos réponses je les rappelle ce matin et je vais pas me laisser faire

Par mingeys

Oui mais a partir du moment ou mon cdd prend fin et que ma RH ne m'envoie un avenant de contrat pour que je signe ou refuse le contrat prend bien fin ?

Par kang74

Ben non .

Vous êtes en abandon de poste , car le contrat de droit public se renouvelle tacitement si la FP ne vous refuse pas le renouvellement par écrit .

On n'est pas dans le secteur privé ...

M'enfin là, vous avez refusé , eux voulez vous renouveler .

Vous avez donc soit quitté volontairement votre emploi, par refus, ou par abandon de poste .

Par abandon de poste, vous ne pourrez plus postuler dans la FP ...

.

Par kang74

Si vous rentrez dans le cadre de la démission légitime pour suivi de conjoint (voir le cadre sur France travail) vous envoyez votre refus de renouvellement de contrat avec les justificatifs motivant la légitimité de votre refus en recommandé .

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35382>]
[url]

Ou vous retournez au travail .